

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI

**Offre de rachat au comptant visant une valeur maximale de 1,35 G\$
d'actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation du Canada
à un prix de rachat d'au moins 28,50 \$ et d'au plus 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités**



**POWER CORPORATION
DU CANADA**

**AVIS DE LIVRAISON GARANTIE
aux fins du dépôt d'actions comportant des droits de vote limités de**

**POWER CORPORATION DU CANADA
aux termes de l'offre de rachat datée du 8 mars 2019**

**L'OFFRE EXPIRE À 14 H (HEURE DE L'EST) LE 13 AVRIL 2019, À MOINS
QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE OU PROLONGÉE.**

Comme il est indiqué dans l'offre de rachat datée du 8 mars 2019 et la note d'information qui l'accompagne (l'« **offre de rachat et note d'information** ») de Power Corporation du Canada (la « **Société** »), le présent avis de livraison garantie ou un avis essentiellement équivalent à celui-ci doit être utilisé afin de déposer des actions comportant des droits de vote limités (les « **Actions** ») de la Société en réponse à l'offre de rachat au comptant de la Société visant une valeur maximale de 1,35 G\$ d'Actions à un prix de rachat d'au moins 28,50 \$ et d'au plus 33,00 \$ par Action si un actionnaire souhaite déposer des Actions en réponse à l'offre, mais n'est pas en mesure de livrer les certificats attestant ces Actions ou si la procédure de transfert par inscription en compte ne peut être terminée avant 14 h (heure de l'Est) (l'« **heure d'expiration** ») le 13 avril 2019 (cette date, qui peut être reportée, étant la « **date d'expiration** ») ou si le délai n'est pas suffisant pour que tous les documents requis parviennent à Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de dépositaire, au plus tard à l'heure d'expiration. Le présent avis de livraison garantie ne peut servir à faire un dépôt proportionnel d'Actions ni à déposer des Actions aux termes du choix relatif aux sociétés de portefeuille admissibles. Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou envoyé par messenger ou transmis par courriel au bureau du dépositaire indiqué ci-après. **VEUILLEZ NE PAS PROTÉGER PAR MOT DE PASSE LES DOCUMENTS S'ILS SONT TRANSMIS PAR COURRIEL.**

Bureaux du dépositaire, Société de fiducie Computershare du Canada, pour la présente offre :

Par la poste

Société de fiducie Computershare du Canada
P.O. Box 7023
31 Adelaide Street E
Toronto (Ontario)
M5C 2T1
Canada

À l'attention de : Corporate Actions

***En mains propres, par messenger ou par
courrier recommandé***

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1
Canada

À l'attention de : Corporate Actions

Adresse courriel : depositoryparticipant@computershare.com

Numéro sans frais (Canada et États-Unis) : 1-866-604-4082

De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-514-982-7555

À : POWER CORPORATION DU CANADA (désignée la Société)
ET À : SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA (désignée le dépositaire)

La remise du présent avis de livraison garantie à une autre adresse que l'une des adresses indiquées ci-dessus ou la transmission par courriel du présent avis de livraison garantie à une adresse courriel autre que celle qui est indiquée ci-dessus ne constitue pas une remise valable.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas être utilisé pour garantir des signatures. Si une signature apposée sur la lettre d'envoi doit être garantie par un établissement admissible, cette signature doit figurer dans la case N — « Garantie de signature », de la lettre d'envoi.

Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Les termes clés utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans l'offre de rachat et note d'information qui accompagne le présent avis de livraison garantie.

Par les présentes, le soussigné dépose en faveur de Power Corporation du Canada, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre de rachat et note d'information, de la lettre d'envoi connexe et du présent avis de livraison garantie (qui, ensemble, constituent l'« offre »), dont il est accusé réception par les présentes, le nombre d'Actions indiqué ci-après, conformément à la procédure de livraison garantie énoncée dans l'offre de rachat et note d'information à la rubrique « Procédure de dépôt des Actions ».

Nombre d'Actions déposées en réponse à l'offre au moyen du présent avis de livraison garantie : _____
--

NE PAS JOINDRE DE CERTIFICAT D' ACTIONS AU PRÉSENT FORMULAIRE

L'établissement admissible qui remplit le présent avis de livraison garantie doit faire parvenir la garantie au dépositaire et doit remettre (i) la lettre d'envoi et les certificats d'Actions ou (ii) dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'Actions détenues par la CDS) ou un message de l'agent (dans le cas d'Actions détenues par la DTC), au dépositaire dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

Le soussigné comprend et convient que le règlement des Actions déposées et acceptées en vue de leur règlement dans le cadre de l'offre ne sera fait qu'après la réception en temps voulu par le dépositaire du ou des certificats ou du ou des relevés du SID attestant ces Actions, d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie signée à la main de celle-ci) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'Actions détenues par la CDS) ou d'un message de l'agent (dans le cas d'Actions détenues par la DTC), se rapportant à ces Actions, dont les signatures sont garanties, au besoin, de même que de tous les autres documents indiqués dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de l'Est) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX après la date d'expiration. Le soussigné comprend et convient également qu'en aucune circonstance des intérêts ne courront ni ne seront payés par la Société ou le dépositaire à des personnes qui déposent des Actions, peu importe qu'il y ait ou non un retard dans le règlement des Actions, notamment un retard dans l'exécution d'un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et le règlement des Actions déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui applicable aux Actions remises au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, même si les Actions devant être remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des Actions », ne sont pas ainsi remises au dépositaire à cette date et, par conséquent, que le règlement par le dépositaire de ces Actions n'est effectué qu'après la date à laquelle la Société doit régler les Actions déposées acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre.

Tout pouvoir conféré ou dont il est convenu qu'il sera conféré par le présent avis de livraison garantie est irrévocable et peut être exercé en dépit de toute incapacité juridique subséquente du soussigné et continuera, dans la mesure permise par le droit applicable, après le décès, l'invalidité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné et toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie sont exécutoires à l'égard de ses héritiers, représentants personnels, successeurs, ayants droit et ayants cause.

Sauf indication contraire, dans le présent avis de livraison garantie, le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

SIGNATURE(S) DE L'ACTIONNAIRE OU DES ACTIONNAIRES

_____ Signature(s) de l'actionnaire ou des actionnaires	_____
_____	_____
_____	_____
Nom(s) de l'actionnaire ou des actionnaires inscrits (en caractères d'imprimerie)	Adresse(s)
_____	_____
_____	Code postal/Code ZIP
_____	_____
Date	Numéro de téléphone le jour
_____	_____

GARANTIE

(Ne pas utiliser pour garantir des signatures)

Le soussigné, une banque à charte canadienne de l'annexe 1, un membre d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou une institution financière américaine (y compris la plupart des banques, des organismes d'épargne et de crédit et des maisons de courtage américains) qui participe au *Securities Transfer Agents Medallion Program* (STAMP), au *Medallion Signature Program* (MSP) de la New York Stock Exchange ou au *Stock Exchanges Medallion Program* (SEMP), garantit la livraison au bureau du dépositaire à son adresse indiquée ci-dessus du ou des certificats ou du ou des relevés du SID attestant les Actions déposées en vertu des présentes, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'Actions détenues par la CDS) ou d'un message de l'agent (dans le cas d'Actions détenues par la DTC), et de tous les autres documents requis, au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le deuxième jour de bourse suivant la date d'expiration. Aux présentes, le terme « jour de bourse » s'entend d'un jour où ont lieu des opérations de négociation à la Bourse de Toronto.

L'établissement garant qui remplit le présent formulaire doit faire parvenir la garantie au dépositaire et doit remettre les Actions déposées au dépositaire dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement garant pourrait subir une perte financière.

Nom de l'établissement : _____	Signature autorisée : _____
Adresse de l'établissement : _____	Nom : _____ <i>(En caractères d'imprimerie)</i>

<i>(Code postal ou code ZIP)</i>	Titre : _____
Indicatif régional et n° de téléphone : _____	Date : _____

Le soussigné comprend qu'il devrait indiquer si les Actions sont déposées par voie de dépôt à l'enchère ou par voie de dépôt au prix de rachat en remplissant la case A — « Type de dépôt ». Si vous n'effectuez pas un dépôt à l'enchère ou un dépôt au prix de rachat valide, vous serez réputé avoir effectué un dépôt au prix de rachat.

Les actionnaires qui souhaitent déposer leurs Actions en réponse à l'offre aux termes d'un dépôt proportionnel ou du choix relatif aux sociétés de portefeuille admissibles n'ont pas accès aux procédures de livraison garantie prévues aux présentes.

Les renseignements relatifs au dépôt figurant dans le présent avis de livraison garantie auront, en toute circonstance, préséance sur tous les renseignements relatifs au dépôt non conformes qui figurent dans toute lettre d'envoi connexe qui est déposée par la suite.

CASE A TYPE DE DÉPÔT	
<p>Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les Actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Les Actions sont déposées par les présentes aux termes d'un :</p>	
<input type="checkbox"/> Dépôt à l'enchère (Veuillez remplir la case B)	<input type="checkbox"/> Dépôt au prix de rachat

CASE B DÉPÔT À L'ENCHÈRE PRIX PAR ACTION (EN DOLLARS CANADIENS) AUQUEL LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES			
<p>En plus de cocher l'option « Dépôt à l'enchère » dans la case A ci-dessus, cette case DOIT être remplie si des Actions sont déposées aux termes d'un dépôt à l'enchère.</p>			
<p>Cocher la case appropriée pour indiquer le prix du dépôt à l'enchère.</p>			
<p>Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les Actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.</p>			
<input type="checkbox"/> 28,50 \$	<input type="checkbox"/> 29,70 \$	<input type="checkbox"/> 30,90 \$	<input type="checkbox"/> 32,10 \$
<input type="checkbox"/> 28,60 \$	<input type="checkbox"/> 29,80 \$	<input type="checkbox"/> 31,00 \$	<input type="checkbox"/> 32,20 \$
<input type="checkbox"/> 28,70 \$	<input type="checkbox"/> 29,90 \$	<input type="checkbox"/> 31,10 \$	<input type="checkbox"/> 32,30 \$
<input type="checkbox"/> 28,80 \$	<input type="checkbox"/> 30,00 \$	<input type="checkbox"/> 31,20 \$	<input type="checkbox"/> 32,40 \$
<input type="checkbox"/> 28,90 \$	<input type="checkbox"/> 30,10 \$	<input type="checkbox"/> 31,30 \$	<input type="checkbox"/> 32,50 \$
<input type="checkbox"/> 29,00 \$	<input type="checkbox"/> 30,20 \$	<input type="checkbox"/> 31,40 \$	<input type="checkbox"/> 32,60 \$
<input type="checkbox"/> 29,10 \$	<input type="checkbox"/> 30,30 \$	<input type="checkbox"/> 31,50 \$	<input type="checkbox"/> 32,70 \$
<input type="checkbox"/> 29,20 \$	<input type="checkbox"/> 30,40 \$	<input type="checkbox"/> 31,60 \$	<input type="checkbox"/> 32,80 \$
<input type="checkbox"/> 29,30 \$	<input type="checkbox"/> 30,50 \$	<input type="checkbox"/> 31,70 \$	<input type="checkbox"/> 32,90 \$
<input type="checkbox"/> 29,40 \$	<input type="checkbox"/> 30,60 \$	<input type="checkbox"/> 31,80 \$	<input type="checkbox"/> 33,00 \$
<input type="checkbox"/> 29,50 \$	<input type="checkbox"/> 30,70 \$	<input type="checkbox"/> 31,90 \$	
<input type="checkbox"/> 29,60 \$	<input type="checkbox"/> 30,80 \$	<input type="checkbox"/> 32,00 \$	

CASE C
LOTS IRRÉGULIERS*
(Voir la directive 6 de la lettre d'envoi)

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des Actions sont déposées par des personnes ou pour le compte de personnes qui sont propriétaires véritables de moins de 100 Actions au total à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné (*veuillez cocher l'une des cases suivantes*) :

- sera le propriétaire véritable de moins de 100 Actions au total à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, lesquelles Actions sont toutes déposées en réponse à l'offre;
- est un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui (i) dépose des Actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces Actions et (ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux sera propriétaire de moins de 100 Actions au total à la fermeture des bureaux à la date d'expiration et qu'il dépose la totalité de ces Actions.

*Les porteurs d'un lot irrégulier ne peuvent déposer leurs Actions aux termes d'un dépôt proportionnel.

CASE D
CHOIX DE DEVISE
(Voir la directive 7 de la lettre d'envoi)

Cette case doit être remplie SEULEMENT si l'actionnaire choisit de recevoir le prix de rachat des Actions déposées et rachetées dans le cadre de l'offre en dollars américains (*veuillez cocher, le cas échéant*).

- Le soussigné souhaite recevoir le prix de rachat des Actions déposées et rachetées dans le cadre de l'offre en dollars américains et reconnaît que le taux de change qui sera utilisé pour convertir les paiements de dollars canadiens en dollars américains sera le taux offert par Société de fiducie Computershare du Canada, en sa qualité de fournisseur de services de change de devises, à la date à laquelle les fonds sont convertis, taux qui sera fondé sur le taux en vigueur sur le marché à cette date. L'actionnaire qui souhaite recevoir le paiement en dollars américains assume à lui seul le risque lié aux fluctuations des taux de change, y compris les risques liés à la date et au moment précis où les fonds sont convertis.

Tous les paiements au comptant seront faits en dollars canadiens, à moins que les actionnaires ne choisissent d'utiliser les services de change de devises du dépositaire pour faire en sorte que leur paiement soit converti et versé en dollars américains en cochant la case ci-dessus. Si vous ne cochez pas la case ci-dessus, votre paiement sera fait en dollars canadiens.